



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1781**

commune (s) :

objet : Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lots n° 1, 7 et 8 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1781**

objet : **Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lots n° 1, 7 et 8 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - lots n° 1,7 et 8.

Le montant global maximum des travaux est de 5 200 000 € HT sur 2 années.

Les travaux à réaliser feraient l'objet d'un lot géographique (lot n° 1) et de 2 lots techniques (lots n° 7 et 8) qui seraient attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire selon la répartition suivante :

- lot n° 1 : secteur Eau territoriale (ET)-centre qui comprend les 9 arrondissements de Lyon et Villeurbanne,
- lot n° 7 : réalisation de chemisages et de tubages sur l'ensemble des réseaux communautaires d'assainissement,
- lot n° 8 : construction de collecteurs ou de branchements particuliers par procédé de fonçage ou de forage sur l'ensemble des réseaux communautaires d'assainissement.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse une fois une année :

- le lot n° 1 comporterait un engagement de commande annuel de 300 000 € HT minimum et 1 000 000 € HT maximum ;
- le lot n° 7 comporterait un engagement de commande annuel de 300 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum ;
- le lot n° 8 comporterait uniquement un engagement de commande annuel de 400 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la consultation en vue de l'attribution des travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - lots n° 1, 7 et 8,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : secteur Eau territoriale (ET)-centre qui comprend les 9 arrondissements de Lyon et Villeurbanne, pour un montant annuel minimum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC et un maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 196 000 € TTC.

- lot n° 7 : réalisation de chemisages et de tubages sur l'ensemble des réseaux communautaires d'assainissement, pour un montant annuel minimum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC et un maximum de 1 200 000 € HT soit 1 435 200 € TTC.

- lot n° 8 : construction de collecteurs ou de branchements particuliers par procédé de fonçage ou de forage sur l'ensemble des réseaux communautaires d'assainissement, pour uniquement un montant annuel maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC.

5° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2011 et 2012 - fonction 222 - comptes 231 510, 231 550 et 231 560 sur diverses opérations de la section investissement au titre des autorisations de programme à individualiser.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.